

## II. L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME, C'EST QUOI ?

*[T]ous les individus et tous les organes de la société... s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés...*

Préambule, Déclaration universelle des droits de l'homme

### 1. Présentation de l'éducation aux droits de l'homme

Une unique définition de l'éducation aux droits de l'homme ne saurait refléter toute la diversité de la façon dont jeunes et moins jeunes comprennent et pratiquent leurs droits et le respect des droits d'autrui, et l'importance qu'ils y attachent. Le Programme jeunesse du Conseil de l'Europe sur l'éducation aux droits de l'homme en propose quant à lui la définition suivante :

*... les activités et programmes éducatifs visant à promouvoir l'égalité des êtres humains, parallèlement à d'autres programmes tels ceux qui promeuvent l'apprentissage interculturel, la participation et l'émancipation des minorités.*

L'adverbe « parallèlement » met l'accent sur une donnée essentielle : l'éducation aux droits de l'homme est en effet rarement dispensée hors d'un contexte spécifique ; en outre, elle doit dans l'idéal avoir pour base les besoins, les préférences, les capacités et les désirs des apprenants.

La clé de la définition de l'éducation aux droits de l'homme se trouve dans son objectif car, indépendamment de la méthodologie ou du contexte, elle vise toujours le développement d'une culture de droits de l'homme. Les composantes essentielles d'une telle culture peuvent donc renseigner sur les objectifs généraux d'une éducation aux droits de l'homme :

- renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- attachement à la dignité humaine, développement du respect de soi et des autres ;
- adoption de points de vue et d'attitudes porteurs de respect des droits de l'autre ;
- garantie d'une authentique égalité entre les sexes et de l'égalité des chances pour les femmes, dans tous les secteurs ;
- promotion du respect, de la compréhension et de l'appréciation de la diversité culturelle, notamment celles des différentes minorités ou communautés nationales, ethniques, religieuses et linguistiques ;
- responsabilisation de chacun dans le sens d'une citoyenneté plus active ;
- promotion de la démocratie, du développement, de la justice sociale, de l'harmonie collective, de la solidarité et de l'amitié des peuples et des nations ;
- développement des activités des institutions internationales visant à l'instauration d'une culture de paix fondée sur les valeurs de portée universelle que sont les droits de l'homme, la compréhension au niveau international, la tolérance et la non-violence.

### L'éducation des enfants aux droits de l'homme

L'enfance est le moment idéal pour entamer un apprentissage tout au long de la vie sur et pour les droits





de l'homme. Car l'objectif d'une éducation générale aux droits de l'homme est ambitieux : il s'agit de donner sa place au monde du jeune enfant, en lui offrant la possibilité d'expériences personnelles concrètes, dans la communauté et la famille et dans les relations personnelles qu'il entretient au quotidien avec les adultes et ses pairs. L'apprentissage des droits de l'homme vise à favoriser le développement de la confiance en soi et de la tolérance sociale, qui sont le socle de la culture des droits de l'homme :

- apprendre le respect de soi et des autres ;
- reconnaître et respecter les droits de l'homme au quotidien ;
- comprendre ses propres droits fondamentaux et être capable de les présenter clairement ;
- apprécier et respecter les différences ;
- acquérir la capacité d'aborder les conflits de façon non violente et dans le respect des droits des autres ;
- développer chez l'enfant la confiance en sa capacité à agir, et à défendre et promouvoir les droits de l'homme.

Bien que seulement au début de leur parcours d'éducation formelle, les enfants possèdent une richesse de connaissances sur leur monde et ses habitants. Autant que possible, l'éducation aux droits de l'homme doit être en lien avec leurs connaissances et les éclairer. Par exemple, même si les enfants de 7-8 ans n'utilisent pas des termes comme *justice*, *égalité* ou *discrimination*, ils ont un sens profond de ce qui est « juste ».

## Connaissances, compétences et attitudes

### Connaissances : l'apprentissage des droits de l'homme

De quel type de connaissances les enfants ont-ils besoin pour comprendre les droits de l'homme dans leur vie quotidienne ? De quelles compétences et attitudes ont-ils besoin pour développer et maintenir une culture de vie basée sur les droits de l'homme ? Repères Juniors tente de répondre à ces questions de deux façons : d'une part avec les informations de référence qu'il fournit aux animateurs, d'autre part avec les activités qu'il recommande pour apprendre aux enfants les droits de l'homme. Cette approche holistique englobe un apprentissage au sujet des droits de l'homme, pour les droits de l'homme et dans le domaine des droits de l'homme.

- Même si les connaissances au sujet des droits de l'homme varient selon la maturité et la capacité de l'enfant, elles incluent généralement les concepts essentiels ci-après :
- Les droits de l'homme fournissent des règles de comportement applicables dans la famille, à l'école, dans la communauté et dans le monde en général ;
- Les normes de droits de l'homme sont universelles, même s'il peut exister différentes façons de les interpréter et de les mettre en pratique ;
- Tout enfant a des droits humains ainsi que la responsabilité de respecter les droits des autres. Ces droits incluent le droit à la protection, à des services, à la participation et à l'expression d'opinions sur les questions qui le concerne. Ces droits sont énoncés dans la **Convention des droits de l'enfant** ;
- Il existe d'autres instruments internationaux pour la protection des droits de l'homme, comme **la Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) et la **Convention européenne des droits de l'homme**.

### Compétences : l'apprentissage pour les droits de l'homme

Les enfants doivent acquérir des compétences pour pouvoir participer à la démocratie et contribuer à la création d'une culture de paix. Ces compétences incluent :

- une écoute et une communication active : être capable d'écouter différents points de vue, d'exprimer ses opinions et d'évaluer ses avis et ceux des autres ;



- la réflexion critique : faire la différence entre les faits et les avis, être conscient des préjugés et des idées préconçues, reconnaître les différentes formes de manipulation ;
- la capacité à coopérer et à aborder les situations conflictuelles de manière constructive ;
- la formation de consensus ;
- la participation démocratique à des activités avec des pairs ;
- la capacité à s'exprimer avec confiance ;
- la résolution des problèmes.

### **Attitudes : l'apprentissage en matière de droits de l'homme**

Les droits de l'homme ne sont pas que des documents juridiques contraignants pour les États. Ce sont aussi des principes supposés guider enfants et adultes pour vivre ensemble. Pourtant, parce qu'elles sont impalpables et s'expriment principalement à travers les actes qu'elles inspirent, les valeurs et les attitudes sont, dans l'éducation aux droits de l'homme, les plus difficiles à inculquer. Les enfants apprennent autant voire davantage d'exemples implicites que de leçons explicites et, de surcroît, ont un sens aigu de l'hypocrisie. Il incombe donc à celui qui travaille avec les enfants d'incarner les valeurs de droits de l'homme qu'il souhaite transmettre.

Parmi les attitudes à inculquer en matière de droits de l'homme, figurent :

- le respect de soi et des autres ;
- le sens de la responsabilité de ses actes ;
- la curiosité, l'ouverture d'esprit et la capacité à apprécier la diversité ;
- l'empathie et la solidarité, et l'engagement à soutenir tous ceux dont les droits sont menacés ;
- le sens de la dignité humaine, de sa propre valeur et de celle des autres, indépendamment des différences sociales, culturelles, linguistiques ou religieuses ;
- le sens de la justice et de la responsabilité sociale de garantir le traitement équitable de tous ;
- le désir de contribuer à l'amélioration de l'école et de la communauté ;
- la confiance nécessaire pour promouvoir les droits de l'homme à l'échelle locale et mondiale.

### **Méthodologies de l'éducation aux droits de l'homme**

Parce que les méthodologies participatives partent du principe que chacun a le droit d'avoir son opinion et qu'elles respectent les différences individuelles, elles se sont avérées particulièrement efficaces pour l'éducation aux droits de l'homme. Dépasser le contenu factuel pour favoriser l'acquisition de capacités, d'attitudes, de valeurs et de modes d'action requiert une structure éducative « horizontale » plutôt que « hiérarchique ». Cette structure démocratique engage chaque individu et lui donne la possibilité de penser et d'interpréter en toute indépendance. Elle encourage l'analyse critique de situations tirées de la vie réelle et peut amener à une action réfléchie et appropriée pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Autrement dit, pour être efficace, l'éducation aux droits de l'homme doit fournir aux enfants un cadre favorable dans lequel les droits de chacun sont respectés.

Les méthodologies décrites ci-après sont utilisées dans une grande diversité d'environnements d'apprentissage, tant formels que non formels, avec un nombre illimité de thématiques. Néanmoins, elles ont en commun certaines caractéristiques qui les rendent particulièrement adaptées à une pratique avec des individus de tous âges :

- le respect des expériences de l'enfant et l'acceptation de la diversité de points de vue ;
- la promotion du développement personnel, de l'estime de soi, et le respect de chaque enfant ;
- l'autonomisation de l'enfant, pour qu'il parvienne à définir ce qu'il souhaite apprendre et recherche lui-même les informations dont il a besoin ;
- l'active participation de tous les enfants à leur apprentissage, en limitant au maximum l'écoute passive ;





- la promotion d'environnements d'apprentissage non hiérarchiques, démocratiques et collaboratifs ;
- l'encouragement de la réflexion, de l'analyse et de la pensée critique ;
- l'incitation à des réponses subjectives et émotionnelles de même qu'un apprentissage cognitif ;
- l'encouragement à changer de comportement et d'état d'esprit ;
- l'accent sur le développement de capacités et la mise en pratique de l'apprentissage ;
- la reconnaissance de l'importance de l'humour, du plaisir et de la créativité pour l'apprentissage.

Dans Repères Juniors, les activités proposées associent diverses méthodes et techniques présentant ces caractéristiques. L'animateur ne doit pas oublier que certaines méthodes peuvent ne pas se prêter à des groupes présentant des antécédents culturels mélangés ou des besoins spéciaux (par exemple, les méthodes impliquant des contacts physiques ou du dessin) ou exiger des ressources inhabituelles ou inaccessibles (comme l'accès à Internet ou à une bibliothèque). L'animateur doit aborder chaque activité en sachant qu'il peut adapter les méthodologies proposées pour répondre aux besoins des enfants et à leur environnement culturel et social.

## L'éducation non formelle

La plupart des choix et des adaptations opérés par l'animateur vont dépendre de la composition du groupe, de l'âge des enfants, de ses compétences personnelles et du contexte dans lequel tous vivent et travaillent. À propos du cadre de l'éducation aux droits de l'homme, il est important de déterminer si celui-ci est formel, non formel ou informel.

**L'éducation formelle** fait référence au système éducatif structuré, qui va du primaire à l'université, et qui englobe les programmes spécialisés de formation technique et professionnelle. Dans ce domaine, les principaux prestataires sont les écoles et divers établissements d'enseignement supérieur. La Déclaration universelle et la Convention des droits de l'enfant prescrivent que tous les enfants bénéficient au moins d'une éducation élémentaire formelle (gratuite).

**L'éducation non formelle** recouvre tous les programmes planifiés et les démarches volontaires d'éducation individuelle et sociale visant l'enseignement et la pratique de valeurs et le développement d'un large éventail de compétences et de capacités pour la vie démocratique. L'éducation non formelle pour enfants inclut les activités extrascolaires, les activités hors programme scolaire dans les écoles, les camps d'été et les centres de loisirs. Ce type d'éducation privilégie une approche participative.

**L'éducation informelle** désigne un processus permanent involontaire, tout au long de la vie, par lequel chacun développe des attitudes et des valeurs et acquiert des capacités et des connaissances à partir des expériences et ressources éducatives de son milieu ambiant et de la vie quotidienne (famille, voisinage, bibliothèque, médias, milieu professionnel, loisirs, etc.).

Ces différentes formes d'éducation – formelle, non formelle et informelle – sont complémentaires et se renforcent mutuellement dans le cadre plus global de l'apprentissage tout au long de la vie. Les activités de Repères Juniors ont été conçues pour offrir une souplesse suffisante à une utilisation dans ces différents contextes : à l'école, dans les organisations d'enfants, les clubs de jeunes, les camps d'été, le travail social et la famille.

## Introduire l'éducation aux droits de l'homme dans le travail avec les enfants

Parce que les droits de l'homme font partie du quotidien de chacun, l'éducation aux droits de l'homme devrait être intégrée dans l'apprentissage des enfants. Nous ne recommandons pas Repères Juniors en guise de « cours » sur les droits de l'homme, telle n'est d'ailleurs pas sa prétention, mais comme outil pour favoriser chez les enfants une prise de conscience et la compréhension des droits de l'homme dans leur réalité. Recherchez des occasions de faire le lien entre les droits de l'homme et ce qui se passe à l'école, dans la communauté et le groupe d'enfants avec lequel vous travaillez : un conflit dans la cour



de récréation, des attitudes négatives à l'égard des minorités ou l'exclusion sexiste des filles de certaines activités. Cela étant, évitez d'aborder les droits de l'homme uniquement sous l'angle des violations. Insistez sur le fait que nous jouissons de ces droits au quotidien !

L'un des objectifs fondamentaux de l'éducation aux droits de l'homme est d'agir au nom des droits de l'homme, d'encourager et d'améliorer la capacité des enfants à conduire des actions appropriées et significatives en réponse aux problèmes identifiés. Pour les enfants, cette action peut se situer au niveau des individus, comme la résolution de conflits au sein du groupe ou de la famille, ou le changement d'attitude à l'égard de la fratrie. Mais ils peuvent aussi agir au sein de la communauté élargie, par exemple en organisant une journée pour célébrer les droits de l'homme internationaux ou une exposition d'oeuvres d'artistes sur le thème des droits de l'homme. Plus les enfants sont jeunes, plus ils compteront sur le soutien de l'animateur pour initier et conduire des projets plus ambitieux.

## Le droit à l'éducation aux droits de l'homme

L'éducation aux droits de l'homme est en soi un droit fondamental et une responsabilité : ainsi, le Préambule de la DUDH exhorte « tous les individus et tous les organes de la société... à s'efforcer, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés. » L'article 26.2 de la DUDH stipule :

*L'éducation doit viser... au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.*

**Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)** stipule qu'un gouvernement ne peut se mettre en travers de la route des citoyens qui veulent s'informer au sujet de leurs droits.

Les personnes mal informées sont davantage exposées à des violations de leurs droits. Qui plus est, il manque souvent à celles-ci les repères linguistiques et conceptuels qui leur permettraient de les défendre avec efficacité. Un tel constat justifie d'autant plus d'éduquer les enfants aux droits de l'homme !

On admet de plus en plus qu'il faut éduquer pour, au sujet et en matière de droits de l'homme. C'est une façon de contribuer à la création de sociétés libres, justes et pacifiques. Par ailleurs, l'éducation aux droits de l'homme est de plus en plus reconnue comme une stratégie efficace pour la prévention des violations des droits de l'homme.

## L'éducation aux droits de l'homme et les autres domaines d'enseignement

Repères Juniors est organisé autour de treize thèmes liés aux droits de l'homme – chacun étant en relation directement avec un ou plusieurs droits de l'homme (voir Chapitre V, p. 213, pour une discussion sur ces thèmes) :

- Citoyenneté
- Démocratie
- Discrimination
- Éducation et loisirs
- Environnement
- Famille et placements alternatifs
- Égalité entre les sexes
- Santé et bien-être
- Médias et Internet
- Participation

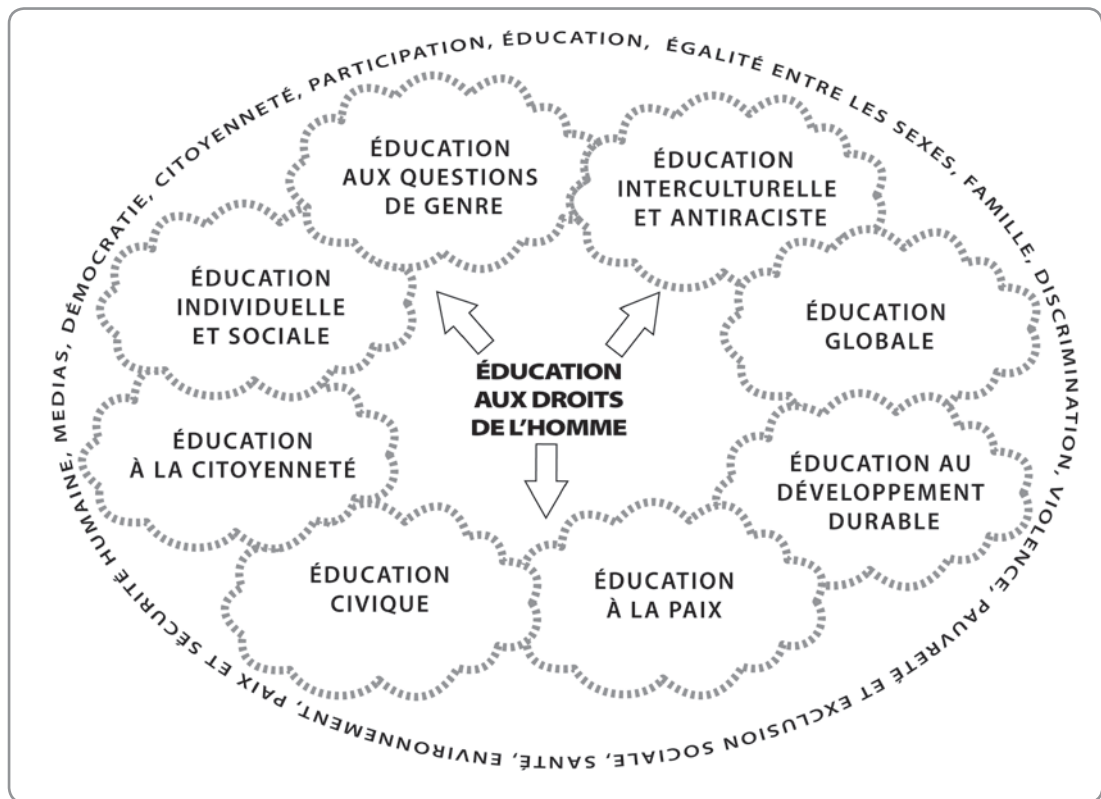




- Paix et sécurité humaine
- Pauvreté et exclusion sociale
- Violence

Aucun de ces thèmes ne prime sur un autre. Bien au contraire. Ils sont à ce point interdépendants qu'aborder l'un amène naturellement à en aborder un autre. C'est là une conséquence directe de la nature des droits de l'homme, qui sont **indivisibles, interdépendants** et corrélés. Ils ne peuvent être traités séparément, car tous sont liés entre eux par des voies diverses.

Le graphique ci-après propose une illustration de cette relation d'interdépendance. Les questions figurant sur le cercle extérieur se mêlent, tout comme les domaines éducatifs inscrits dans la partie centrale du cercle. De même, les frontières entre les **première, deuxième et troisième générations de droits** sont floues. L'éducation, par exemple, est traditionnellement considérée comme un droit de deuxième génération. Or, l'éducation est tout aussi indispensable à la participation du citoyen (première génération de droits) qu'à la défense du développement durable (droit de troisième génération). Par conséquent, l'analyse suivante doit apparaître comme une réflexion possible parmi d'autres. Quoiqu'il en soit, elle devrait permettre d'illustrer la pertinence des divers thèmes précités par rapport à bon nombre de domaines d'enseignement actuels, ainsi que les recouvrements entre ces différents domaines.



## 2. L'éducation aux droits de l'homme dans un contexte international

*... la démocratie n'est pas fixe et immuable, elle doit être bâtie et rebâtie tous les jours dans toutes les sociétés.*

Cadre d'action de Dakar

L'éducation aux droits de l'homme est apparue comme l'un des moyens majeurs de développer une culture de droits de l'homme. Mais, même si depuis 1948 le développement de la législation relative aux droits de l'homme intervient de plus en plus à l'échelle internationale et européenne, et que la plupart des documents produits cautionnent l'éducation aux droits de l'homme, le potentiel de cette éducation reste largement inexploité. Les causes en sont notamment le manque de volonté politique et de ressources et l'inadéquation des matériels pédagogiques. Or, l'apparition ces dernières décennies d'organisations non gouvernementales militantes, associée à la transition démocratique de douzaine de pays d'Europe centrale et orientale, a impulsé un élan vital à l'éducation aux droits de l'homme. Les organisations internationales ont largement contribué à la création de stratégies d'éducation aux droits de l'homme plus efficaces et cohérentes au niveau national.

### Les Nations Unies

#### Programme mondial des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme

En décembre 1994, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé la période 1995-2004 « Décennie des droits de l'homme dans le domaine de l'éducation ». La Conférence mondiale sur les droits de l'homme reconnaît officiellement l'éducation aux droits de l'homme comme la clé de la promotion et de l'instauration de relations stables et harmonieuses entre les nations et comme vecteur de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix. Elle appelle les États et les institutions à inclure les droits de l'homme, le droit humanitaire, la démocratie et la règle de droit dans les curricula de tous les établissements d'enseignement, dans les cadres formels et non formels.<sup>1</sup>

Dans le sillage de cette Décennie, en décembre 2004, l'Assemblée générale de l'ONU proclame le Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme (2005-en cours). S'inspirant des réalisations précédentes, ce programme entend aider à faire des droits de l'homme une réalité dans chaque société. Ainsi, le Plan d'action du Programme mondial pour 2005-2007 est axé sur les systèmes d'enseignement primaire et secondaire et propose une stratégie concrète et des idées pratiques pour assurer l'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'échelon national.<sup>2</sup>

#### Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable

La Décennie des Nations Unies pour le développement durable (2005-2014) met en relation le développement durable et l'éducation aux droits de l'homme, en soulignant que l'éducation permet à tous d'acquérir les compétences et les capacités requises pour gérer les problématiques de l'environnement et du développement.<sup>3</sup>

#### CyberSchoolbus : un projet des Nations Unies spécifiquement pour les enfants

Le CyberSchoolBus est un programme d'enseignement et d'apprentissage proposé par l'ONU, basé sur le Web, dont l'objectif est d'intéresser les enfants aux questions de droits de l'homme. Le site présente les projets de classes ou d'écoles qui défendent et promeuvent les droits de l'homme ; ces projets sont compilés et publiés dans l'« Atlas de l'action écologique des jeunes ».





## L'Unesco

L'Unesco, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a joué un rôle de premier plan dans la conception, la conduite et l'évaluation des projets prévus dans le cadre de la Décennie de l'ONU pour l'éducation aux droits de l'homme. Avec en ligne de mire un apprentissage axé sur l'acquisition de valeurs, d'attitudes et de capacités pour répondre aux problèmes qui se font jour dans nos sociétés contemporaines, l'Unesco apporte sa contribution à l'élaboration de stratégies nationales d'éducation aux droits de l'homme, élabore des matériels d'apprentissage et se mobilise pour la promotion et la mise en réseau. L'Unesco conserve un rôle central dans la mise en oeuvre du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme (2005-en cours).

L'action de l'Unesco a pris toute sa mesure dans le Cadre d'action de Dakar (2000-2015), nouveau programme mondial prioritaire développé lors du Forum mondial sur l'éducation en 2000. Le Cadre d'action affirme la nécessité de mettre en oeuvre « une éducation de qualité » à l'échelle internationale, à savoir reconsidérer les programmes scolaires traditionnels pour y inclure une approche des droits de l'homme et traiter de nouvelles thématiques comme la diversité culturelle, le multilinguisme dans l'éducation, la paix, la non-violence, le développement durable et les aptitudes utiles dans la vie quotidienne.<sup>4</sup>

## L'Unicef

Depuis 60 ans, l'Unicef est une force d'action mondiale en faveur des enfants. Aujourd'hui présent dans 191 pays à travers le monde, il travaille en partenariat avec une grande diversité d'institutions onusiennes, de gouvernements, d'ONG et d'associations locales unies dans la construction d'un monde où les droits de chaque enfant sont réalisés. L'action de l'Unicef est guidée par la Convention des droits de l'enfant.

En mai 2002, la session extraordinaire des Nations Unies consacrées aux enfants a débouché sur l'adoption d'un document, « *Un monde digne des enfants* », qui définit un nouvel ordre du jour pour les enfants du monde entier pour la prochaine décennie. Ce document reconnaît que les gouvernements, les ONG, mais aussi les enfants et les adolescents ont un rôle central à jouer pour garantir que tous les enfants jouissent des droits prévus par la Convention des droits de l'enfant. À cette fin, les programmes et les matériels pédagogiques, et l'environnement d'apprentissage lui-même, devraient « tenir pleinement compte de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des valeurs de paix, de tolérance et d'égalité entre les sexes ».<sup>5</sup>

L'Unicef a développé de nombreux programmes qui promeuvent l'éducation aux droits de l'homme à l'échelle internationale, régionale et nationale. La Voix des jeunes est un site Web conçu pour informer les enfants du monde entier sur des questions concernant leur vie et leur apprendre leurs droits de l'homme au moyen de jeux interactifs.<sup>6</sup> Le Centre de recherche de l'Unicef (Innocenti Research Centre) conduit et publie des travaux de recherche sur la situation des enfants au plan international, convaincu que pour y apporter des améliorations, la connaissance et la compréhension des droits de l'homme sont essentielles.<sup>7</sup>

## Le Conseil de l'Europe

Pour les États membres du Conseil de l'Europe, les droits de l'homme ne sont pas uniquement un élément de leur cadre juridique ; ils doivent faire partie intégrante de l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes. La Recommandation N° R (85) 7 du Comité des Ministres sur l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme dans les écoles souligne que, pour tous les jeunes, l'apprentissage des droits de l'homme est un élément important de préparation à la vie dans une société démocratique et pluraliste ; c'est une approche qu'intègrent progressivement les différents pays européens et leurs institutions.<sup>8</sup>

La Recommandation 1346 (1997) de l'Assemblée parlementaire sur l'éducation aux droits de l'homme propose un train de mesures pour le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme en Europe :





*L'Assemblée recommande en outre au Comité des Ministres de considérer l'éducation aux droits de l'homme comme une priorité pour les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans les années à venir...<sup>9</sup>*

Dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation à la citoyenneté démocratique, le Conseil de l'Europe travaille en étroite coopération avec le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Unesco, la Commission européenne et d'autres organisations internationales. Il joue notamment un rôle particulier dans le contrôle de la mise en oeuvre du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme (2005-2007) au niveau européen. Sa mission en la matière consiste à développer un cadre d'action concret et à renforcer les partenariats et la coopération entre le niveau international et la base.

En 2007, le Conseil de l'Europe a lancé un projet dans la perspective d'élaborer un document-cadre d'orientation sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. L'adoption de cet instrument novateur, de grande portée, témoignera non seulement de l'engagement des États membres en permettant de mesurer leurs efforts, mais aussi de la reconnaissance des organisations non formelles opérant dans le domaine. Enfin, il fournira des normes applicables à un environnement international élargi.

### **Le Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme**

Le Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme a été lancé en 2000 au titre des priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Son principal objectif était d'intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans la pratique du travail de jeunesse. Les trois premières années ont servi une fonction cruciale, à savoir élaborer des outils pédagogiques et une offre de formation pour les jeunes, et à développer un réseau de partenaires aux niveaux national et local. Durant la deuxième période de trois ans, le programme s'est axé sur l'émancipation des jeunes, en particulier les groupes vulnérables, et la conception de stratégies en réponse au racisme, à la xénophobie, à la discrimination et à la violence liée au genre. Depuis 2000, une large palette d'outils éducatifs a été conçue, plusieurs stages de formation avancée et à long terme ont été mis en oeuvre, et des centaines de projets pilotes ont été financés à travers l'Europe. Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, une des ressources pédagogiques phares du programme, a été traduit en une vingtaine de langues depuis sa publication en 2000. Un effet en cascade a permis au Programme de toucher des centaines d'ONG en Europe soutenues par des projets pilotes financés par le Fonds européen pour la Jeunesse. L'éducation aux droits de l'homme est ainsi devenue la colonne vertébrale du travail de jeunesse en Europe avec, par ailleurs, des répercussions favorables sur l'éducation formelle. Depuis 2006, le Programme a élargi son objectif en y incluant la question du dialogue interculturel.

### **L'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD)**

L'éducation aux droits de l'homme est une composante essentielle de l'éducation à la citoyenneté démocratique, une autre façon de transmettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes les connaissances, les capacités et les attitudes qui les aideront à jouer un rôle concret au sein de leur communauté. Depuis 1997, le Programme d'éducation à la citoyenneté démocratique du Conseil de l'Europe a élaboré des concepts, des définitions et des stratégies politiques, et mis en place des réseaux pour relayer son action. L'Année de la citoyenneté par l'éducation, en 2005, a renforcé la volonté des États membres de faire une place à l'éducation à la citoyenneté démocratique dans leurs politiques éducatives. Le Programme vise à présent l'objectif de la durabilité, en soutenant ces développements politiques, la recherche et les bonnes pratiques en matière de formation des enseignants et de gouvernance démocratique. Exploring Children's Rights : lesson sequences for primary schools, publication parue dans le cadre du Programme, apporte des idées très concrètes sur la façon de présenter les droits des enfants dans la salle de classe.<sup>10</sup>

### **Construire une Europe pour et avec les enfants**

« Construire une Europe pour et avec les enfants » (2006-2008) est un programme du Conseil de l'Europe destiné à aider les décideurs et les acteurs concernés à concevoir des stratégies et des politiques nation-





ales qui garantissent une approche intégrée de la promotion des droits de l'enfant et de la protection des enfants eu égard aux diverses formes de violence. Dans le contexte de ce programme, le Conseil a entrepris de réviser ses cadres et instruments juridiques et de développer de nouveaux standards pour mieux garantir les droits des enfants en Europe. Il a par ailleurs mis en oeuvre des campagnes de communication, ainsi que des programmes d'éducation et de formation, dans l'objectif d'aider les gouvernements et les ONG à concevoir des politiques pour l'enfance plus efficaces.

## Les organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle irremplaçable dans le développement d'une culture des droits de l'homme au plan mondial, et plus encore à l'échelle nationale et locale. Bien souvent, en effet, les gouvernements ne répondent pas aux attentes concernant l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes d'enseignement. Les organisations non gouvernementales, groupes très mobilisés dotés d'une expertise spécifique, ont participé au développement de la législation relative aux droits de l'homme et sont les observateurs critiques de la réalisation de ces droits au niveau national. Certaines organisations mondiales, comme Amnesty International, oeuvrent systématiquement à la sensibilisation à l'éducation aux droits de l'homme et élaborent des programmes éducatifs d'envergure mondiale. Le Mouvement des peuples pour l'éducation aux droits de l'homme (People's Movement for Human Rights Education, PHDRE) conçoit des programmes et propose un site Web d'éducation aux droits de l'homme sur le quotidien de ceux qui militent pour la démocratie et la justice économique et sociale.

Quelques organisations, comme la Human Rights Education Associates (HREA), Democracy and Human Rights Education in Europe (DARE), et de nombreuses organisations de jeunesse axent leurs efforts sur l'éducation aux droits de l'homme : elles apportent leur soutien à l'apprentissage des droits de l'homme et à la formation des militants et des professionnels, élaborent des supports pédagogiques et tentent de faire mieux connaître les concepts de citoyenneté démocratique et de droits de l'homme.

L'éducation des enfants aux droits de l'homme partout dans le monde est par ailleurs la mission première de quelques organisations, comme Save the Children ou la Fondation Terre des hommes (Tdh) ; d'autres, comme le Children's Rights Information Network, au service de centaines d'ONG engagées dans la cause des enfants, collectent et diffusent des informations. De nombreuses organisations non gouvernementales européennes et mondiales organisent aux niveaux local et national des programmes et des projets d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants et les jeunes.

Manifestement, diverses formes d'éducation aux droits de l'homme se côtoient et un large éventail d'institutions et de particuliers sont engagés dans la promotion de l'apprentissage de ces droits. Mais tous ces efforts ont un point commun. Ils partagent un ancrage dans le cadre juridique international des droits de l'homme et une ambition, celle de permettre aux citoyens de réaliser leurs droits de l'homme au quotidien, de façon concrète et pratique. Enfin, ils se fondent sur les valeurs et principes de droits de l'homme que résume le préambule de la DUDH : « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits égaux et inaliénables ».

### Ressources utiles

- *ABC : Teaching Human Rights Education* : Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, 2004 : [www.unhcr.ch/html/menu6/2/abc.htm#I](http://www.unhcr.ch/html/menu6/2/abc.htm#I).
- Claude, Richard, *The Bells of Freedom* : [erc.hrea.org/Library/Bells\\_of\\_Freedom/index.html](http://erc.hrea.org/Library/Bells_of_Freedom/index.html)
- *Compendium of good practises in human rights education in the school system, including citizenship education and education for mutual respect and understanding* : [www.hrea.org/compendium](http://www.hrea.org/compendium)
- *First Steps : À Manual for Starting Human Rights Education* : Amnesty International, 1996, [http :/erc.hrea.org/Library/First\\_Steps/index.html](http://erc.hrea.org/Library/First_Steps/index.html)
- Flowers, Nancy, *The Human Rights Education Handbook* : University of Minnesota Human Rights Center, 2000 : [www1.umn.edu/humanrts/edumat/hreduseries/hrhandbook/toc.html](http://www1.umn.edu/humanrts/edumat/hreduseries/hrhandbook/toc.html)



- Gollob, Rolf et Kraft, Peter, *Exploring Children's Rights : lesson sequences for primary schools*, Strasbourg, Education à la citoyenneté mondiale, 2006 : [www.coe.int/t/dg4/education/edc/Source/Pdf/Documents/2006\\_17\\_ExploringChildrensRights\\_En.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/education/edc/Source/Pdf/Documents/2006_17_ExploringChildrensRights_En.pdf)
- *Play it Right! Human Rights Toolkit for Summer Camps in the City of Montreal* : Equitas, International Centre for Human Rights Education, 2006 : [www.equitas.org](http://www.equitas.org)
- Set of drawings to discuss children's rights : [www.vormen.org/downloads/ChildrensRights-TextIllustr.pps](http://www.vormen.org/downloads/ChildrensRights-TextIllustr.pps)
- *Déclaration et Programme d'action de Vienne* : Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Nations Unies, Vienne, 1993 : [www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/A.CONF.157.23.En?OpenDocument](http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.CONF.157.23.En?OpenDocument)

.....  
**Sites Web utiles**

- Amnesty International : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)
- Construire une Europe avec et pour les enfants : [www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)
- Children's Rights Information Network : [www.crin.org](http://www.crin.org)
- Conseil de l'Europe : [www.coe.int](http://www.coe.int)
- Democracy and Human Rights Education in Europe : [www.dare-network.org](http://www.dare-network.org)
- Réseau européen des enfants (EURONET) : [www.europeanchildrensnetwork.org](http://www.europeanchildrensnetwork.org)
- Fondation Terre des hommes : [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)
- Human Rights Watch : [www.hrw.org](http://www.hrw.org)
- Human Rights Education Associates : [www.hrea.org](http://www.hrea.org)
- Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme : [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass)
- Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)
- The People's Decade for Human Rights Education/International Movement for Human Rights Learning : [www.pdhre.org/index.html](http://www.pdhre.org/index.html)
- CyberSchoolbus des Nations Unies : [www0.un.org/cyberschoolbus](http://www0.un.org/cyberschoolbus)
- UNESCO : [www.unesco.org](http://www.unesco.org)
- UNICEF : [www.unicef.org](http://www.unicef.org)
- Centre de recherche Innocenti, Unicef : [www.unicef-irc.org](http://www.unicef-irc.org)
- UNICEF Voices of Youth : [www.unicef.org/voy](http://www.unicef.org/voy)
- Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme (2005-en cours) : [www.ohchr.org/english/issues/education/training/programme.htm](http://www.ohchr.org/english/issues/education/training/programme.htm)

.....  
**Références**

- 1 Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme, 1993, *Déclaration et Programme d'action de Vienne*, para. 33 de la Section 1
- 2 Voir [www.ohchr.org/english/issues/education/training/programme.htm](http://www.ohchr.org/english/issues/education/training/programme.htm)
- 3 Voir [http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL\\_ID=27234&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.htm](http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=27234&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.htm)
- 4 *Cadre d'action de Dakar, L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril, 2000 : [www.unesco.org/education/efa/fr/ed\\_for\\_all/framework.shtml](http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/framework.shtml)
- 5 Voir [www.unicef.org/french/specialsession/documentation/documents/A-S27-19-Rev1F-annex.pdf](http://www.unicef.org/french/specialsession/documentation/documents/A-S27-19-Rev1F-annex.pdf)
- 6 Voir [www.unicef.org/voy/](http://www.unicef.org/voy/)
- 7 Voir [www.unicef-irc.org](http://www.unicef-irc.org)
- 8 *Recommandation N° R (85) 7 du Comité des Ministres* : <https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=45240&SecMode=1&DocId=686482&Usage=4>
- 9 *Recommandation 1346 (1997) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'éducation aux droits de l'homme*, point 12
- 10 Gollob, Rolf et Kraft, Peter, *Exploring Children's Rights : lesson sequences for primary schools* : Strasbourg, Education à la citoyenneté mondiale, 2006

